

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mars 2024 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Etienne CHATELON –Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Émeline RAPAUD- Madjid BRIBI.

Membre représenté Mathieu ROUSSEAUX par Vincent CARREY

Membre absents Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD

Secrétaire de séance Benoît LAFFONT

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal à l'unanimité

D2023-03-16 : Tarif de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article 4.2 de la convention d'objectifs et financement Prestation de service ALSH Périscolaire, il y a lieu de faire une tarification modulée pour la contribution des familles.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Pour la garderie du matin ou du soir et quelle que soit la durée du temps de garde par enfant :

- 0.40 euros pour un quotient familial inférieur ou égal à 500
- 0.50 euros pour un quotient familial entre 500 et 1000
- 0.60 euros pour un quotient familial supérieur à 1000

Pour la pause méridienne par enfant :

- 0.10 euros pour un quotient familial inférieur ou égal à 500
- 0.15 euros pour un quotient familial entre 500 et 1000
- 0.20 euros pour un quotient familial supérieur à 1000

Après discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tranches proposées et autorise Mr le Maire à mettre en place de cette tarification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Questions diverses

- La fête dans le pré:

La "fête dans le pré" aura lieu le dimanche 8 septembre 2024 à Burdignes. Benoit Laffont propose de faire le relais pour la mairie.

- Eclairage public:

Il a été question de l'éclairage du Bourg. Il semblerait judicieux de prolonger l'éclairage des lampadaires jusqu'au GAEC de la Source. Cependant, le nombre de points lumineux pourrait

rester inchangé puisque certains lampadaires pourraient également être éteints sans que cela nuise à un éclairage correct de l'avenue principale.

Fin de la réunion à 21h30

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

